

Règlements du Gala jeunesse TNL

Édition 2010

A. Catégorie originale

Artiste solo :

Toute personne qui a composé les paroles et la musique de sa chanson et qui l'interprète seule sur scène.

Groupe :

Tout groupe un regroupement de deux personnes ou plus, jusqu'à un maximum de 6 personnes, qui a composé les paroles et la musique de sa chanson et qui l'interprète sur scène.

Auteur :

Toute personne qui écrit un texte qui est destiné à être mis en chanson.

B. Catégorie interprétation

Artiste solo :

Toute personne qui interprète, seule sur scène, les paroles et la musique d'une chanson composée par quelqu'un d'autre.

Groupe :

Tout groupe un regroupement de deux personnes ou plus, jusqu'à un maximum de 6 personnes, qui interprète les paroles et la musique d'une chanson composée par quelqu'un d'autre.

C. Chansons

Admissibilité :

- Les participants doivent être âgés de 14 à 21 ans.
- Les participants doivent s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : catégorie solo (originale ou interprétation), catégorie groupe (originale ou interprétation) ou catégorie écriture.
- Les participants doivent être capables de s'exprimer en français à l'oral et à l'écrit.
- Les chansons présentées dans la *catégorie originale* doivent être des compositions originales de l'artiste ou du groupe, autant le texte que la mélodie. Aucun plagiat d'une chanson déjà existante ne sera accepté.



Règlements du Gala jeunesse TNL

Édition 2010

- Pour la *catégorie interprétation*, la musique doit être réinterprétée, modifiée et différente de la version originale; une reproduction intégrale d'une chanson est inadmissible.
- Toutes les chansons doivent comprendre des paroles et celles-ci doivent être en français.
- La durée maximale d'une chanson est de 5 minutes.
- Les participants doivent présenter la même pièce tout au long du concours, soit à la sélection et à la grande finale.

D. Écriture & composition

Admissibilité

- Les participants doivent être âgés de 14 à 21 ans;
- Tous les participants doivent être capables de s'exprimer en français à l'oral et à l'écrit;
- Les participants doivent écrire le texte d'une chanson en français ou réinterpréter une chanson en français de leur choix;
- Les textes soumis peuvent être écrits par un collectif ou par une personne seule;
- Les participants, en groupe ou solo, peuvent proposer plus d'un texte;
- Chaque texte ne doit pas faire plus d'une page;
- Le texte sera jugé par un jury de trois professionnels du milieu de la chanson, afin d'éviter l'égalité. La décision du panel est finale et sans appel;
- L'organisation du Gala se réserve le droit de refuser toute candidature pour une chanson jugée trop vulgaire ou inappropriée. L'organisation du Gala se réserve le droit d'apporter des modifications mineures à la chanson gagnante, en avisant d'abord l'auteur;
- Les textes seront évalués selon les critères suivants :
 - Originalité /5
 - Vocabulaire /5
 - Structure /5
 - Sujet /5



Règlements du Gala jeunesse TNL

Édition 2010

E. Fonctionnement

1^{ère} étape : La sélection

- Les participants doivent être présents selon l'horaire qui leur sera envoyé, sans quoi, ils seront disqualifiés.
- Les sélectionnés doivent obligatoirement :
 - jouer leur composition originale ou interprétation
 - envoyer leur inscription officielle pour la sélection à FJTNL;
 - être responsables de leur déplacement et de leur hébergement pour la sélection;
 - respecter les règlements de FJTNL lors de l'activité.
- Les chansons doivent être présentées en direct lors de la sélection. (L'utilisation de bande sonore est interdite lors du spectacle)
- Les décisions du jury sont finales et sans appel.

2^e étape : L'atelier de formation

- Les participants sélectionnés doivent obligatoirement se présenter à cette activité de formation sans quoi, ils renoncent à leur place à la grande finale.
- Les finalistes sont responsables de leur déplacement et de leur hébergement aux ateliers de formation. L'organisation du Gala prend en charge les repas du midi.
- Les participants doivent être présents pour l'enregistrement de leur chanson, sans quoi, ils renoncent à leur place à la grande finale.

3^e étape : La finale

- Les trois (3) finalistes de chaque catégorie doivent obligatoirement :
 - jouer leurs compositions originales ou interprétations présentées lors de la sélection à la finale;
 - être responsables de leur déplacement et de leur hébergement pour la finale. L'organisation du Gala prend en charge les repas des participants lors de l'évènement.
 - respecter les règlements de FJTNL lors de l'activité.
- La musique doit être présentée en direct lors de la finale. (L'utilisation de bande sonore est interdite lors du spectacle).
- Les décisions du jury sont finales et sans appel.



Règlements du Gala jeunesse TNL

Édition 2010

Tous les textes et les formulaires doivent être soumis en format électronique, avant 17 h le 1^{er} 2010, à l'adresse suivante : dg@fjtnl.ca .

Tous les formulaires d'inscription doivent indiquer clairement le ou les auteurs des chansons, les interprètes, les numéros de téléphone personnel, les adresses électroniques et, le cas échéant, le nom de l'école et d'un professeur des participants.

